

DEPARTEMENT

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 22 février 2017

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	22	30		
		Dont procurations		
		08		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
30	30	00	00	00

Date de la convocation

17/02/2017

Date d'affichage

17/02/2017

Objet de la Délibération

FINANCES

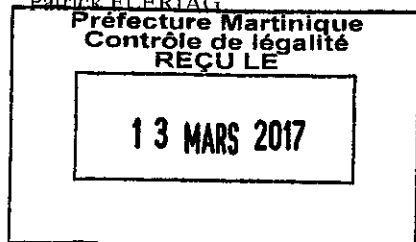
Avenant n°1 – marché de fourniture de denrées alimentaires

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Patrick FLERIAG



L'an deux mille dix-sept et le **mercredi vingt-deux février** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULIAT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Patrick FLERIAG, Gérard CHAUVET, Antoine JEAN-BOLO, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, William PAULIN, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN.

Absents excusés : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Nicole DUFEAL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN.

Absents : MM Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Procurations : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Nicole DUFEAL, Philippe TAIEB ont respectivement donné procuration à Christine ALIKER, Félix CATHERINE, Marie Claude RAQUIL, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE, William PAULIN, Marie-Victor PAIGERAC, Christophe AGELAN

AVENANT N°1 – MARCHÉ DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

À la demande de monsieur le Maire, monsieur Antoine JEAN-BOLO rappelle que le Marché de fourniture de denrées alimentaires arrivé à échéance courant Août 2016 donne lieu à une nouvelle mise en concurrence (en cours).

Cependant, les éléments constitutifs de ce marché (datant de 2013) nécessitaient une mise à jour compte-tenu à la fois des évolutions règlementaires mais aussi techniques.

Les prestations doivent donc être conformes à la législation et à la réglementation en vigueur, notamment au Règlement Sanitaire Départemental, ainsi qu'aux spécifications techniques, aux normes françaises et C.E.E. homologuées ou s'il y a lieu aux règles de bonnes pratiques approuvées par la D.I.E.C.C.T.E, pour chacune des denrées.

En conséquence, afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en denrées alimentaires mais aussi de permettre aux services de la Ville de mieux encadrer la consultation, le présent avenant est proposé en délais complémentaires, à compter de l'expiration du marché antérieur.

Cet avenant n°1 a pour objet de prolonger les délais **pour une période allant d'août 2016 au 31 mai 2017.**

Le marché lancé **sans minimum- sans maximum**, l'avenant aura une incidence financière sur le montant initial du marché des fournisseurs suivants :

CAREX SAS : 2 lots

EDORIA SARL : 2 lots

PRO A PRO DISTRIBUTION EXPORT : 15 lots

SNYL SA : 3 lots

SOCOPRIM SARL : 7 lots

SOPROGLACES SARL (Société nouvelle) : 1 lot

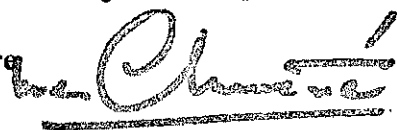
Le 17 janvier 2017, les membres de la Commission d'appel d'offres ont émis un avis favorable aux avenants présentés.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur Antoine JEAN-BOLO et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et à ce stade de la procédure :

- **d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres ;**
- **d'autoriser monsieur le Maire à signer les avenants n°1 relatifs aux marchés de denrées alimentaires de la Caisse des Ecoles, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le **08 MARS 2017**

Le Maire



Luc CLEMENTE

